



U.C.S.A._cgt

Tabassage d'un journaliste en Corse

En Corse, une fois de plus, une fois encore, un journaliste cameraman a été violemment agressé parce qu'il faisait son métier : informer.

Une fois de plus, une fois encore, la haine et la bêtise ont parlé. Emmitouflé dans sa cagoule, et prenant sa lâcheté à deux mains, l'agresseur a frappé notre confrère et collègue Daniel Bansard à l'œil, son outil de travail.

C'était le 25 septembre 2015 à Bastia devant la Préfecture de Haute-Corse où s'achevait la manifestation d'un mouvement nationaliste lycéen. Notre camarade journaliste reporter d'images de France 3 Corse assurait, seul, la couverture de cet évènement, quand l'encagoulé l'a tabassé à coup de poing. Daniel Bansard a dû être conduit aux urgences où il a reçu dix points de suture à l'arcade sourcilière gauche. Il est en arrêt de travail pour 8 jours.

En Corse, les réactions de soutien condamnant cette violence récurrente à l'encontre de la presse ont été immédiates, nombreuses et unanimes Avec Daniel Bansard et la section locale de France 3 Corse-Via Stella, la CGT de FTV remercie toutes celles et tous ceux qui, face à cette violence, réaffirment les valeurs de liberté et la détermination des journalistes à poursuivre l'exercice de leur métier. Encore et toujours, la CGT défendra et contribuera à défendre la liberté de la presse et la liberté d'expression sans lesquelles il n'y a pas de démocratie.

Deux plaintes ont été déposées dont celle de la direction de France Télévisions.

Mais après la responsabilité caractérisée de l'agresseur, il faut aussi évoquer celle de l'encadrement. Comment peut-on encore envoyer des journalistes seuls couvrir des manifestations !! Les économies de pacotilles ne pourront jamais justifier les tournages en solo ! L'accord d'entreprise le stipule : le binôme de journalistes doit être la règle, surtout lors des tournages à risques- la CGT revendique en plus un OPS - !

Le service public ne peut pas se rabaisser aux critères de fabrication de l'information imposés par d'autres médias moins-disant. La désinvolture des cadres dans cette affaire ne doit pas rester sans suite.

Paris, le 30 septembre 2015